

- PROCÈS-VERBAL -
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18 heures 32 sous la présidence de M. MOROGE, Maire de Pierre-Bénite.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Ahlame TABBOUBI, Wilfrid COUPE, Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI, Sandrine COMTE, Marcel GOLBERY, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Marine BOISSIER, Patrice LANGIN, Anne DEMOND, Max SEBASTIEN, Sandrine BELMONT, Nora BELATTAR, Thierry DUCHAMP, Eliane CHAPON, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Michèle CALVANO, Bernard JAVAZZO, Maud MILLIER-DUMOULIN, Claude MOUCHIKHINE, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Lionel RUFIN donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Jacques ROS donne pouvoir à Wilfrid COUPE, Johnny CARNEVALI donne pouvoir à Patrice LANGIN.

ABSENT :

Anissa HIDRI.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous.

Je vais passer à l'appel nominal.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Pierre-Marie MAUXION est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interrogations par rapport au procès-verbal ?
(*Non.*) Je le mets aux voix.

Le procès-verbal du 20 septembre 2022 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

Avant de passer aux actes de gestion, un arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon nous a été transmis et a un intérêt à ce que je le lise ici puisqu'il est relatif à l'action que nous menons au sein du Conseil municipal. Il concerne le recours de Mme Anissa HIDRI qui a demandé au tribunal administratif de Lyon d'annuler la délibération du 15 septembre 2020 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Pierre-Bénite refusait de lui accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Je vous fais grâce de toute la lecture. Nous l'avons reçu cet après-midi. Pour rappel, le principe est que lorsqu'un agent public est mis en cause par un tiers en raison de ses fonctions il incombe à la collectivité publique dont il dépend de le protéger contre les menaces violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont il est l'objet. Toutefois, ce principe général du droit réaffirmé par la loi en ce qui concerne le maire ou les élus municipaux, le suppléant ou ayant reçu délégation de celui-ci n'implique pas que la protection fonctionnelle doive être accordée à ceux des conseillers municipaux qui n'exerçant aucune fonction exécutive ne sauraient être regardés comme ayant la qualité d'agent public.

Le juge rappelle qu'il est constant que Mme HIDRI, conseillère municipale d'opposition au sein du groupe Pierre-Bénite en Avant, dont elle est au demeurant l'unique membre, ne dispose d'aucune délégation de la part du Maire de Pierre-Bénite. N'étant ainsi pas au nombre des élus municipaux visés par les dispositions citées précédemment elle ne pouvait bénéficier de la protection fonctionnelle. Par suite c'est à bon droit que les premiers juges ont rejeté sa demande dirigée contre la délibération municipale du 15 septembre.

La Cour administrative d'appel rejette donc la requête de Mme HIDRI et lui demande de verser à la commune de Pierre-Bénite la somme de 800 € au titre de l'article L760-1 du Code de justice administrative.

Il était important que je vous fasse mention de cet arrêt puisqu'il est question d'une délibération discutée ici même, étant entendu que le fond de l'affaire, vous le savez, c'est Mme HIDRI qui a porté plainte pour diffamation contre moi, plainte qui sera finalement jugée le 15 novembre. Évidemment, je ne manquerai pas de vous faire part ici même du jugement lorsqu'il sera en notre possession.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je rebondis sur le contrat de GREEN STYLE, un contrat de quatre mois qui comprend le rond-point des Mûriers pour lequel, Monsieur le Maire, vous nous aviez parlé ici même d'une véritable forêt urbaine. Ce contrat commençant en août, pour le moment ce rond-point a bien été travaillé mais nous n'avons vu aucune plantation.

M. COUPE.- Bonsoir à tous.

Effectivement, quatre mois cela mène à novembre. Les plantations étaient prévues en novembre puisque, pour des raisons évidentes, on ne plante pas avant, nous sommes d'accord. Vu les températures exceptionnelles que nous avons eues et très tardivement la société GREEN STYLE avec son pépiniériste refuse pour l'instant d'aller chercher les arbres en pépinière car ce n'est encore pas, malheureusement, la bonne période.

Donc nous allons avoir un peu de retard mais pour des raisons que je viens de vous expliquer. Si aujourd'hui nous allons chercher les arbres en pépinière nous allons les fragiliser et nous risquons d'avoir beaucoup de déchets. C'est la raison qui fait que nous ne plantons pas maintenant.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces explications. En général, nous plantons en novembre les arbres.

Je rappelle bien qu'il s'agit de la partie mairie. Le gros des travaux sera réalisé par la Métropole.

2 - Désignation du correspondant incendie et secours de la Ville de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 - Projet de territoire pour la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Lônes et Coteaux du Rhône

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai plusieurs questions sur ce projet de territoire. Déjà sur la méthode, c'est-à-dire est-ce que cela a fait l'objet d'une concertation ? Comment ont été recensés ne serait-ce que pour Pierre-Bénite les besoins qui sont retranscrits par les propositions faites ?

Sur les mesures qui sont prises je crois que nous pouvons nous féliciter que des logements soient réservés aux femmes victimes de violences. C'est quelque chose qui est primordial.

Ensuite, j'avais des interrogations sur tout ce qui concerne les mobilités y compris en lien avec la future ZFE, chose qui n'est peut-être pas suffisamment développée dans le projet.

Au vu du niveau de chômage sur la commune de Pierre-Bénite il faudrait avoir des projets plus concrets ou plus offensifs sur le territoire.

Idem pour la santé. Il y a un projet au 64 rue Roger Salengro mais il y a sur le territoire Lônes et Coteaux des manques cruels, y compris sur l'hôpital Henry Gabrielle, avec la crainte qu'il puisse ne pas être utilisé tel que nous le souhaiterions.

Enfin, j'ai une question en ce qui concerne l'éducation parce que nous voyons que le collège de Pierre-Bénite est en sous-effectif et qu'il y a en même temps un niveau de non-diplômés de plus de 15 ans important sur l'ensemble des villes que recouvre la conférence territoriale.

Pourquoi ces points-là n'ont pas été plus développés par rapport aux autres ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Ce pacte n'est pas non plus l'alpha et l'oméga de l'action publique sur les années à venir. 600 000 € cela peut paraître beaucoup, en réalité sur des projets de voiries et autres ce n'est pas énorme. C'est difficile à entendre parfois mais vous ne faites pas grand-chose avec 600 000 € sur de l'investissement concret.

Bien sûr, on ne peut pas aller sur tous les sujets et les axes sont d'ailleurs arrêtés. Nous-mêmes nous n'avons pas la latitude d'aller sur l'éducation. Si nous avions voulu aller sur le collège Marcel Pagnol évidemment que la Métropole nous aurait dit que cela sortait totalement des axes stratégiques. D'ailleurs, les collèges relèvent de la compétence de la Métropole.

Idem sur le chômage. Une grosse action est portée sur l'emploi au niveau municipal ; je ne vais pas revenir sur l'action de la Maison du Numérique et de l'Emploi située rue du 8 Mai qui réalise un travail remarquable au quotidien.

Nous pouvons dire aussi que les services métropolitains sont là. Il y a quand même toute une politique axée sur le monde économique parce que quand on parle emploi il faut bien voir les deux bouts de la chaîne. Là-dessus il y a des crédits spécifiques qui ne sont pas compris dans ces axes-là mais évidemment que ce n'est pas mis de côté.

Et sur les mobilités encore davantage, j'aurais tendance à dire. Vous avez vu que la concertation sur les voies lyonnaises était lancée, par exemple. Les voies lyonnaises ne font pas partie de ce pacte métropolitain. Ce sont des liens très forts qui seront mis sur la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard de l'Europe.

Par ailleurs, nous avons toujours ce projet de voie verte qui partirait de l'hôpital pour aller jusqu'aux berges en passant par le centre. Là-dessus pour l'instant nous avons une fin de non-recevoir de la Métropole mais ce genre de projet est trop important pour rentrer dans ce type de fin.

Je pense à la rue Aragon. Sur Pierre-Bénite c'était notre première priorité au niveau des demandes faites à la Métropole. L'état de la rue, de la chaussée, des trottoirs de la rue Aragon n'est pas acceptable mais cela ne peut pas rentrer, c'est beaucoup trop important en termes de travaux pour une enveloppe comme celle-ci. Malgré tout nous n'allons pas lâcher l'affaire.

Je rappelle que la grosse enveloppe de la Métropole est ce qu'on appelle la PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Pour Pierre-Bénite c'est zéro pour le

mandat. Mais quand je vais voir mes voisins de Vernaison, Charly ou Grigny c'est aussi zéro. On va nous dire qu'on va mettre de l'argent mais sur un méthaniseur dont on ignore encore tout ou sur la M7. Ce ne sont pas du tout des projets de la commune. Ce que nous voulons c'est du concret pour nos habitants. Et la rue Aragon, par exemple, en est une belle illustration.

Sur Henry Gabrielle vous vous doutez bien qu'évidemment avec notre "petite enveloppe" de 600 000 €... Et, de toute façon, ce n'est pas de la compétence d'une commune. Je rappelle qu'Henry Gabrielle est la propriété des Hospices Civils de Lyon. Le président des Hospices Civils de Lyon est le Maire de Lyon, M. DOUCET. Avec nos collègues nous avons écrit un vœu à la Métropole pour savoir ce qu'allait devenir Henry Gabrielle.

Comme vous, j'apprends par la presse certaines avancées. Nous ne pouvons pas dire que nous soyons vraiment les mieux informés de la part des HCL. Nous ne l'étions déjà pas bien au début, nous le sommes encore moins aujourd'hui. Les rapports ne sont pas forcément toujours au beau fixe.

Nous pouvons continuer à souhaiter qu'il y ait des équipements de qualité sur le Sud-Ouest Lyonnais même si ce n'est pas sur Pierre-Bénite, de ne pas toujours tout recentrer sur l'axe Lyon - Villeurbanne. Ce n'est pas parce que nous sommes à 3, 4, 5 km de Lyon que nous n'avons pas le droit d'avoir des équipements de qualité.

Nous pourrions évidemment en reparler avec plaisir puisqu'il y a de vrais enjeux de territoire.

Y avait-il d'autres sujets ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je pensais que vos orientations, Monsieur le Maire, allaient dans le sens de moins d'administratif. Vous êtes en train d'essayer de nous rajouter un échelon administratif aux échelons qui existent.

En plus, vous nous dites que cette conférence des maires globalement sera incapable de financer réellement quoi ce soit de vraiment sérieux. Du coup, je m'interroge sur son utilité.

M. LE MAIRE.- En premier lieu, je n'ai jamais dit que cela ne financerait rien de sérieux. Sinon nous ne serions pas là à voter ce texte. Les projets dont nous avons parlé comme, éventuellement, pourquoi pas, une maison de santé, la végétalisation de nos parkings, des logements pour les femmes battues, sont des choses très sérieuses, bien au contraire.

Après, je ne crée rien ici ce soir. Je suis juste la loi. La loi, dite loi MAPTAM, dont nous avons déjà parlé ici, a créé la Métropole et avec elle les conférences territoriales des maires. Je n'y suis pour rien, Monsieur MOUCHIKHINE, je vous assure. Si vous me demandez mon avis, je vous l'ai déjà dit, je milite vraiment pour modifier cette loi en profondeur.

Donc, oui, cela existe. Il se trouve qu'il y a des conférences territoriales des maires. On ne peut pas dire que ce soit un échelon administratif de plus puisque ce sont les maires qui se réunissent. On se réunit relativement régulièrement. Cela demande effectivement l'ouverture d'une salle dans une mairie à chaque

fois. Ce n'est pas incroyable. Il n'y a pas de moyens supplémentaires si ce n'est deux personnes de la Métropole qui sont là pour encadrer les débats. Je n'appellerais pas cela un échelon administratif de plus.

En tout cas, sur l'inutilité de la chose, l'inutilité c'est un peu fort, mais le fait que la Métropole va complètement à contresens de la volonté des habitants d'avoir toujours plus de démocratie proche d'eux, là je suis entièrement d'accord avec vous. Nous sommes le seul endroit en France où nous avons ce type de métropole, je le rappelle. On parle souvent de la métropole de Lille, de Rennes ou d'ailleurs mais elles n'ont de métropole que le nom. La Métropole de Lyon est un modèle unique en France. C'est une collectivité territoriale.

Nous sommes donc face à un vrai conflit de légitimité puisque nous avons des élus métropolitains qui ont été élus au suffrage universel direct et nous avons des élus municipaux qui eux aussi ont été élus sur des compétences qui normalement relèvent des compétences des communes qui ont été transférées la Métropole alors que ce sont des compétences du bloc communal. C'est l'erreur fondamentale à la base de cette loi, loi qui, je le rappelle, a été votée par la majorité à l'époque de François HOLLANDE. Je ne peux que le déplorer.

J'ai participé, vous le savez, à la commission sénatoriale. J'ai été entendu au Sénat. J'attends avec impatience ses conclusions mais je continuerai, avec d'autres sans doute, nous sommes plus de 45 maires dans la Métropole à avoir rejoint le collectif, pour dire qu'il faut changer cette loi. Il faut faire aussi en sorte que chaque commune soit représentée au sein de la Métropole de Lyon, ce qui n'est plus du tout le cas. Une minorité des communes sont représentées au sein de l'assemblée métropolitaine. C'est invraisemblable. Cela n'existe nulle part ailleurs. C'est la Métropole de Lyon.

Donc je peux vous rejoindre sur votre combat contre la Métropole sans aucune difficulté.

M. MOUCHIKHINE.- Je n'ai pas dit que je combattais la Métropole. Je m'interrogeais sur vos intentions.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, j'ai cru que vous étiez contre la Métropole. J'ai mal interprété. D'accord.

Je vous propose un avis favorable à ce projet de CTM.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

4 - Internalisation du portage des repas au domicile des aînés

Rapporteur : Mme CHAPON.

Présentation du rapport par Mme CHAPON.

M. LE MAIRE.- Merci Eliane.

Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Bien sûr, nous nous félicitons de cette délibération. Ma question est plutôt en lien avec les effectifs. Est-ce qu'au niveau de la cuisine centrale les effectifs actuels permettront de réinternaliser

ce service ou faudra-t-il peut-être avoir des tickets d'embauche sur la cuisine centrale ?

M. LE MAIRE.- Une embauche est d'ores et déjà prévue, effectivement.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, cela ne mange pas de pain mais quand j'entends parler de la cuisine centrale j'ai envie que vous précisiez qu'elle sera bien évidemment fournie par le jardin communal et par des circuits courts.

M. LE MAIRE.- Pour ce qui est du Jardin de Maguy, comme vous l'avez entendu, suite aux derniers résultats nous allons replanter après ces quelques mois non pas laissés en jachère parce que nous en avons profité pour mettre ce qu'on pourrait appeler un engrais vert, en tout cas fertiliser le sol par certaines plantations et, bien entendu, si les analyses futures, ce que nous souhaitons tous, sont concluantes, à savoir les analyses des fruits et légumes, ce sont ces produits-là qui viendront fournir en priorité la cuisine centrale. Nous allons analyser tous les fruits et légumes pour l'instant sans date prédéfinie dès le début de la production.

Je rappelle que dorénavant nous arrosons avec de l'eau potable et plus de l'eau souterraine puisque vous savez que nous avons analysé le sol, il n'y a pas de perfluorés dans le sol. Il n'y en a pas dans un certain nombre de légumes mais nous en retrouvons notamment dans les tomates. Une des pistes, mais pas la seule, serait peut-être que cela proviendrait de l'arrosage issu des eaux souterraines. Donc nous arroserons dorénavant avec de l'eau potable.

Nous avons évidemment une très large majorité de produits qui sont des produits locaux en circuit court et à l'intérieur de cette production locale un pourcentage important, entre 30 et 40 %, de produit bio.

Nous avons entendu depuis un certain nombre de mois les plaintes régulières, Eliane l'a très bien dit, des bénéficiaires. Nous sommes allés les voir. Nous avons constaté par nous-mêmes. Nous avons reçu à plusieurs reprises nos prestataires et les choses ne s'améliorant pas nous avons travaillé en interne pour essayer de faire en sorte que tout soit prêt pour le 1^{er} janvier. Cela le sera.

Évidemment, je remercie Eliane et les élus qui ont travaillé mais également les agents qui ont été force de proposition, à qui cela demande un certain nombre d'évolutions dans leur façon de travailler au quotidien et tout cela est très bien fait. Donc un grand merci à eux. Et, bien entendu, nous reviendrons vers vous pour vous faire part des retours de nos bénéficiaires.

Je mets aux voix cette internalisation du portage des repas.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

5 - Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. SEBASTIEN.

Présentation du rapport par M. SEBASTIEN.

M. LE MAIRE.- Merci Max.

Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- J'aurais voulu savoir si le CT et le CHSCT ont été consultés sur la modification des tableaux des effectifs et si oui quel a été leur avis ainsi qu'avoir une explication sur les postes qui sont à ce jour pas fournis notamment sur l'enfance, le scolaire. Je vois qu'il y a des postes qui ne sont pas fournis.

M. LE MAIRE.- Il y a des postes qui ne sont pas fournis aujourd'hui dans le tableau ?

Nous n'avons pas passé ce dossier encore en CT mais nous le passerons lors de la prochaine réunion à laquelle vous participez, d'ailleurs.

Vous avez certains postes qui ne sont pas encore pourvus. Vous allez en trouver plusieurs. On peut tout régulariser mais on fait au fur et à mesure.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- C'est en cours ?

M. LE MAIRE.- À chaque fois que nous passons une modification dans un service. Cela nous permet d'avoir cette latitude en cas de retour parce que c'est une procédure assez lourde. Si nous avons besoin d'un recrutement plutôt que de devoir passer par la création d'un poste, si un poste est d'ores et déjà vacant cela nous permet d'être un peu plus souples. Mais en soi il ne manque personne physiquement au niveau des postes.

Je crois savoir que dans toutes les collectivités on a cette latitude qui nous permet d'être un peu plus réactifs dans le cas de besoins urgents imminents.

Sur la médiathèque c'est à effectif constant et nous avons une promotion en interne au niveau de la direction suite au départ pour une autre collectivité de la directrice.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la **majorité** des membres présents, 4 abstentions (M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

6 - Remise gracieuse de dette - Aide exceptionnelle - Pôle Famille.

Rapporteur : Mme MERCIER.

Présentation du rapport par Mme MERCIER.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions pour nos familles ukrainiennes reparties en Ukraine ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

7 - Admission en créances éteintes - État complémentaire

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Pour information, savez-vous ce qui est envisagé en lieu et place du local ?

M. LE MAIRE.- Il y a des projets mais comme on ne peut pas en parler on n'en parle pas. On m'a dit de ne pas en parler. C'est Sandrine qui s'occupe des commerçants. Après elle me regarde avec des gros yeux si j'en parle.

Mme COMTE.- C'est un peu prématuré.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

8 - Décisions modificatives - Budget principal et budget annexe.

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci Marlène. C'est une décision modificative pour de l'investissement. Nous ne sommes pas sur le fonctionnement et ce malgré les hausses extrêmement importantes que nous avons dû subir ces derniers mois.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à **la majorité** des membres présents, 3 votes contre (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN)

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FNACA.

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers.

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation des rapports par M. MOROGE.

Avez-vous des questions par rapport à ces deux petites subventions ?

M. MAUXION.- Je ne prendrai pas part au vote sur la délibération sur l'Amicale des Sapeurs-pompiers.

M. LE MAIRE.- Vous faites partie de l'Amicale ?

M. MAUXION.- Je fais partie de l'association.

M. LE MAIRE.- C'est plus sage. Très bien.

La délibération n°9 est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

La délibération n°10 est adoptée à **la majorité** des membres présents, M. MAUXION ne prend pas part au vote.

11 - Participation de la Ville au financement d'une partie des licences sportives au profit des enfants et des jeunes inscrits dans une association sportive pierre-bénitaine

Rapporteur : M. DUCHAMP.

M. DUCHAMP.- Bonsoir à tous. Ce n'est pas une petite ombre que vous voyez au niveau du micro, c'est un petit geste. En octobre on avait Octobre Rose et au mois de novembre on a un soutien à la cause pour les hommes.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci Thierry. Belle allusion à Movember.

Pour revenir sur Octobre Rose, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à la mobilisation pour faire en sorte que l'on parle toujours davantage de la prévention pour ce type de cancer féminin avec notamment beaucoup de monde à la soirée à la Maison du Peuple avec André MANOUKIAN. Mais tout cela a commencé il y a bien longtemps avec Courir pour Elles et je remercie tout particulièrement Nora BELATTAR qui chez nous suit ce dossier et aussi toutes celles et tous ceux qui ont participé à la vente de petits pots de miel au mois d'octobre sur le marché lors de cette soirée qui nous a permis de récolter près de 1 200 € que nous reverserons à l'association Jeune&Rose. C'est une belle réussite.

Le plus important est de pouvoir en parler et de mettre le projecteur sur cette cause-là mais si nous pouvons en plus en profiter pour financer toutes ces associations qui gravitent autour de cette cause des cancers féminins c'est aussi une très bonne chose. Donc merci à tous.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

POLE TECHNIQUE

12 - Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé du SIGERLy.

Rapporteur : M. COUPE.

Présentation du rapport par M. COUPE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (Non.)

Je mets aux voix cette convention d'adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

13 - Acquisition d'une propriété par préemption - Parcelle AL11 sises 64 rue Salengro 69310 Pierre-Bénite.

Rapporteur : Mme BOISSIER.

Présentation du rapport par Mme BOISSIER.

M. LE MAIRE.- Merci Marine. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Sans tout nous dévoiler, a-t-on une échéance à peu près parce que l'un comme l'autre il y a des besoins pour les services publics et une maison de santé ? Quand le choix va-t-il être fait, en fonction de quels critères également ?

M. LE MAIRE.- Là nous sommes encore sur la phase de préemption. L'acquisition n'est pas réalisée. C'est un peu prématuré. Malgré tout nous y travaillons d'ores et déjà.

Je pense que le projet idéal serait que nous puissions accueillir des professionnels de santé parce que nous avons la chance à Pierre-Bénite d'avoir le Centre de Santé Benoît Frachon mais nous avons conscience aussi que le Centre de Santé ne pallie pas à tous les manquements qui sont de plus en plus évidents bien sûr à Pierre-Bénite mais tout autour également. Les déserts médicaux ne sont plus une exception dans la ruralité, nous le savons tous et malheureusement les années qui viennent risquent de voir s'accroître encore cette problématique.

Il me semble qu'il faut que nous réfléchissions tous ensemble à comment faire pour être toujours plus attractif pour les professionnels de santé.

Il y a plusieurs idées. Nous avons aussi la chance d'avoir un CHU sur le territoire. Moi-même je fais partie du Conseil d'Administration de la Faculté de Médecine. Nous devons pouvoir, en tout cas c'est en réflexion, avoir des ponts plus importants et évidents entre les jeunes internes et la commune. Tout cela est le fruit de réflexions et de discussions avec les professionnels de santé du bassin de vie puisqu'il y a un contrat local de santé qui s'étend sur trois communes, à la fois Saint-Genis-Laval, Oullins et Pierre-Bénite qui est notamment suivi chez nous par Marion LECLERE et Marysa DOMINGUEZ. Cela reste une piste. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner d'échéancier.

Nous allons faire le maximum. Je pense que nous pouvons tous travailler de concert pour essayer d'avoir une offre sanitaire la plus satisfaisante possible sur le territoire. Nous pouvons, si vous le souhaitez, pourquoi pas, créer aussi un groupe de travail avec les représentants de chaque groupe à ce sujet puisque la santé, et notamment la santé de proximité, est une vraie priorité. Je crois que nous pouvons tous nous entendre à ce sujet-là.

Nous avons aussi de vraies problématiques en interne au niveau de certains bâtiments municipaux. Je pense notamment au bâtiment rue de la République qui est très vétuste. Peut-être qu'à terme il faudrait qu'on réfléchisse à déménager les services qui sont dans ce type de bâtiment et dans celui-ci en particulier.

Si vous le souhaitez nous pourrions travailler et faire des points réguliers sur l'avancement de nos réflexions. Et si vous-mêmes vous avez des pistes, bien entendu, je suis preneur.

En tout cas, pour ce local non seulement il y a des projets qui nous ont conduits, comme l'a dit Marine, à cette décision mais il y a aussi le fait que cela fait trop longtemps qu'il est vide et ce n'est jamais très bon signe un local vide pendant trop longtemps qui ne trouve pas preneur ni à la location ni à la vente. Donc il nous semblait important que la commune se porte acquéreur.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

POLE FAMILLES & EDUCATION

14 - Convention de mise à disposition de la référente santé municipale auprès de la crèche "La Ruche".

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci Marion. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Convention conclue avec le CRIJ Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place du dispositif Promeneurs du Net.

Rapporteur : Mme BOISSIER.

Présentation du rapport par Mme BOISSIER.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. MAUXION.- Nous avons déjà voté une délibération ?

M. LE MAIRE.- Chaque année.

M. MAUXION.- Je n'ai pas souvenir d'avoir voté. Je vois "Poursuite des formations 2022."

M. LE MAIRE.- Chaque année c'est la même.

Mme LECLERE.- Non, ce n'est pas la même. Nous avons voté en février 2022 pour l'année 2022 et nous votons maintenant pour l'année 2023. Avec OCELLIA c'est la même mais avec Mme JANNAUD ce n'est pas la même.

M. LE MAIRE.- Bien vu. C'est le nom qui a induit en erreur, Monsieur MAUXION.

Mme LECLERE.- Il y a une différence entre les directeurs de crèche qui n'ont pas le même psychologue que leurs équipes. En général on re-signe une convention.

M. MAUXION.- Pour séparer les deux.

M. LE MAIRE.- D'autres questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Convention de partenariat avec le collège Marcel Pagnol pour l'accompagnement des collégiens exclus temporairement.

Rapporteur : Mme TABBOUBI.

Présentation du rapport par Mme TABBOUBI.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Un peu en lien avec la remarque de tout à l'heure sur l'éducation, qu'est-ce qui a été réfléchi de leur faire faire ou de leur proposer pendant la période où ils seront en exclusion temporaire ?

M. LE MAIRE.- Différentes actions sont d'ores et déjà fléchées même si toutes ne sont pas encore complètement abouties mais il y a beaucoup de travail notamment sur la citoyenneté, sur ce qu'est la République, quels en sont les codes, un gros travail aussi sur la façon d'être. Tout cela est décliné et un travail important est réalisé sur la question de l'autorité, pourquoi il y a de l'autorité, pourquoi est-ce que je dois respecter tel ou tel code, telle ou telle règle.

À une époque nous avons d'autres organismes qui intervenaient et peut-être que parfois ce n'était pas complètement clair dans l'esprit des enfants. La sanction n'était pas forcément bien comprise, je pense notamment quand ils se retrouvaient avec des associations qu'ils avaient l'habitude de fréquenter lors des vacances avec peut-être des activités qui ne rappelaient en aucun cas la sanction puisqu'il s'agit quand même d'une sanction quand on n'a plus le droit de continuer, en tout cas d'aller en classe.

Mais nous pourrons vous faire passer ce que les équipes ont d'ores et déjà préparé pour ces temps d'accueil.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

Il s'agissait de la dernière délibération mais le Conseil municipal n'est pas terminé puisque nous avons reçu une demande de vœu de la part du groupe Gauche Écologie Rassemblées.

M. JAVAZZO.- Mesdames, Messieurs, c'est moi qui vous présente le vœu.

"L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent très difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique. Il est probable que le nombre de personnes en situation de détresse sociale va fortement augmenter malgré les divers dispositifs mis en œuvre.

Les collectivités, quelle que soit leur couleur politique, vont toutes se retrouver dans la situation où elles risquent de devoir faire des économies sur leurs politiques publiques, de réduire leurs investissements pour atténuer l'impact sur la situation climatique, tailler dans l'aide apporté à nos concitoyens fragilisés par la situation sociale ou augmenter de manière insoutenable la fiscalité. Nous ne pouvons pas accepter cette alternative cornélienne.

L'énergie est un bien commun, de première nécessité, vital car lié intrinsèquement à l'espérance de vie, et dont le sort ne peut être dicté par des

considérations de rentabilité financière mais par un service public guidé par l'intérêt général.

L'énergie est un bien garant du socle de notre tissu industriel. Au cœur de la transition écologique et sociale, cette ressource devra, à terme sortir des marchés pour revenir dans un grand service public de l'énergie, garant de tarifs régulés à la vente basés sur le coût réel de production, et soumis à une TVA à 5,5%

L'augmentation des prix de l'énergie sont inacceptables.

Ceux de l'électricité, dus à la spéculation, pèsent considérablement sur les budgets des collectivités territoriales, déjà lourdement affaiblis ces dernières années.

Les collectivités se retrouvent privées de la mesure de bouclier tarifaire proposé par le gouvernement, et ce au détriment des citoyens, quant à l'alimentation à venir des infrastructures publiques indispensables à la collectivité (école, gymnase, théâtre...).

Devant une telle situation, les élus Gauche Écologie Rassemblé formulent comme vœu :

- *Le retour du tarif réglementé à l'ensemble des collectivités territoriales, entreprises et particuliers, garantissant un tarif stable de l'énergie.*
- *Le retour d'une maîtrise publique de la stratégie énergétique, dans sa production et distribution, au service de la population et non de la spéculation.*
- *Baisser le taux de TVA à 5,5% "*

Je vous demande d'approuver ou pas ce vœu.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce vœu ?
(Non.)

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les constats que vous venez de formuler.

Je vous rejoins quand vous nous dites que finalement on demande aux collectivités de choisir entre augmenter les tarifs proposés aux habitants ou ne plus pouvoir chauffer leurs bâtiments. Les augmentations sont juste incroyables, dues, bien sûr, au coût de l'énergie.

Je le rappelle ici, rien que pour la commune de Pierre-Bénite sur l'année 2022, c'est-à-dire sur quelques mois, c'est 160 000 € qui ne pouvaient pas être prévus d'augmentation de coût et dans le même temps nous avons aussi d'autres nouvelles et tant mieux pour nos agents, je l'ai déjà dit, avec l'augmentation du point d'indice sur cette année 2022, pour quelques mois, de 200 000 € supplémentaires. Vous êtes à 360 000 € supplémentaires sur quelques mois et en 2023, nous le savons, ce sera bien au-delà.

Je ne reprends pas l'inflation sur l'alimentation, nous en avons parlé tout à l'heure. Et, qui plus est, chez nous cela a été aggravé par le fait que nous avons dû fermer la ferme urbaine.

Tout cela devient totalement impossible pour les collectivités qui pourtant ont déjà payé un lourd tribut ces dernières années - je ne vise absolument ni droite ni gauche - puisque l'on a suivi l'évolution des dotations publiques. Depuis que nous sommes arrivés, j'aime bien rappeler ce chiffre, la dotation principale que nous recevions de l'État était de quasiment 1 M€, la fameuse DGF, environ 980 000 € par an chaque année. Aujourd'hui nous sommes à 0 et même un peu négatif. On nous reprend de l'argent.

C'est énorme, sur une seule dotation, 1 M€. Nous sommes là avec quelques-uns depuis huit ans, c'est 8 M€. Qu'est-ce qu'on fait avec 8 M€ ? C'est considérable.

Il a fallu s'adapter et on continue à rajouter sur le dos des collectivités locales. On nous explique que les élus locaux font du clientélisme et savent difficilement gérer leur budget alors qu'on n'a pas le droit, vous le savez comme moi, de voter un budget en déficit, ce que l'État, lui, ne manque pas de faire chaque année et de plus en plus.

Je trouve votre vœu allant plutôt dans le bon sens.

Pour être complètement clair à ce sujet, on ne peut pas dire que l'État n'a rien fait pour les collectivités locales puisqu'une loi est un peu passée inaperçue, celle du 16 août, une loi de finances rectificative qui a voté le principe d'une dotation pour les collectivités qui souffrent le plus de ces augmentations à la fois du coût de l'énergie, du point d'indice et de l'inflation. Nous avons reçu la semaine dernière une information de l'État comme quoi cette dotation devrait concerner Pierre-Bénite pour l'année prochaine. Nous avons encore un doute sur le montant de celle-ci. Ce qui est certain c'est que nous recevrons un acompte cette année pour la fin de l'année 2022 mais qui, en réalité, est un acompte pour 2023 d'à peu près 100 000 €. Bien sûr que par rapport aux augmentations dont je vous ai parlé sur quelques mois, ces -500 000 €, le compte est très loin d'y être mais il faut être juste et rappeler qu'un certain nombre d'efforts ont été réalisés de la part de l'État. Ils sont nettement insuffisants mais il faut quand même le rappeler.

Je suis aussi, comme je vous l'avais dit, prêt à discuter de cette dérégulation du marché de l'énergie mais pas seulement, qui fait que chaque état, et notamment la France, perd énormément en souveraineté mais cela ce n'est évidemment pas d'aujourd'hui. C'est l'Union européenne qu'un certain nombre de nos dirigeants ont voulue. Je ne dis pas d'habitants parce que s'il y a eu le vote une fois à un référendum sur Maastricht qui est passé de quelques voix on sait ce qu'il est advenu de l'autre référendum. Les gouvernants de l'époque ont fait fi de l'avis des Françaises et des Français pour faire passer le traité de Lisbonne.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'il y a une partie des gouvernants qui ont décidé de remettre les pouvoirs, les compétences de notre nation aux mains de personnes dont on ignore tout, dont on ne sait pas de quelle légitimité ils bénéficient au niveau européen et qu'aujourd'hui les Françaises et les Français se rendent compte qu'ils ont beau voter, changer de gouvernement les choses ne changent pas parce qu'elles sont décidées bien plus haut et notamment au niveau de l'Union européenne par des gens qui ne sont même pas élus. Je pense

notamment à la Cour européenne des Droits de l'Homme mais pas seulement, la Commission européenne aussi et quand ils y sont on voit que le poids des Français au sein de ces instances est réduit de plus en plus, ce qui fait que les gens se disent que qu'ils votent ou qu'ils ne votent pas le résultat est le même. C'est comme cela qu'on voit au fil des ans un taux de participation se réduire toujours un peu plus.

Je le regrette très fermement. J'espère que nous serons de plus en plus nombreux à rappeler cet état de fait et à demander à ce que notre pays récupère sa souveraineté, bien sûr sur l'énergie mais aussi sur l'industrie, sur l'économie, sur l'alimentation et aussi sur ce qui fait un pays, à savoir le maintien et la protection de ses frontières.

Voilà pour ces quelques mots. Je propose de voter comme tel le vœu que vous nous proposez ce soir.

Le vœu est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

Il me reste à vous donner la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 13 décembre 2022.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 45.

Pierre-Marie MAUXION,
Secrétaire de séance

Jérôme MOROGE,
Maire

